SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

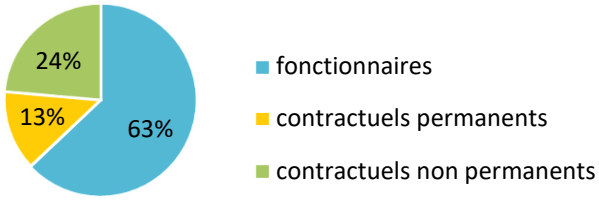
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2025. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2025 transmises en 2026 par la collectivité au Centre de Gestion du Morbihan.

Effectifs

89 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025

> **56** fonctionnaires
> **12** contractuels permanents
> **21** contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

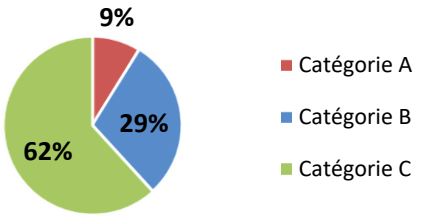
- 43 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 33 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2025 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

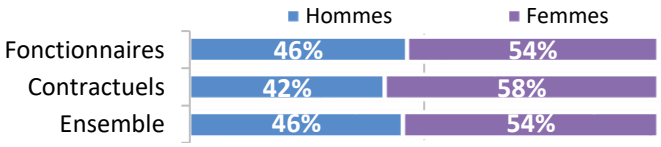
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	38%	42%	38%
Technique	43%	50%	44%
Culturelle			
Sportive	11%	8%	10%
Médico-sociale	4%		3%
Police			
Incendie			
Animation	5%		4%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

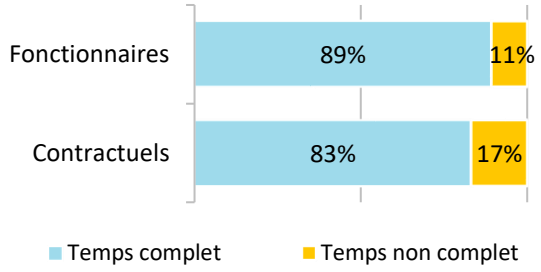


Les principaux cadres d'emplois

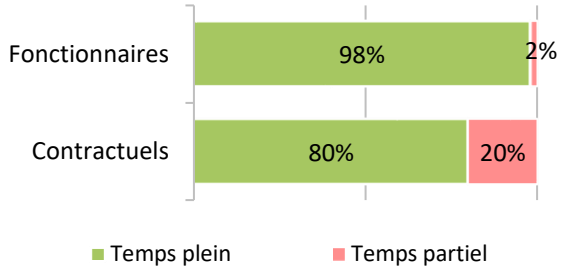
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Adjoints administratifs	21%
Rédacteurs	10%
Techniciens	10%
Educateurs des APS	9%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	6 fonctionnaires TNC	2 contractuels TNC
Médico-sociale	50%	
Administrative	14%	20%
Technique	8%	17%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

3% des hommes à temps partiel
7% des femmes à temps partiel

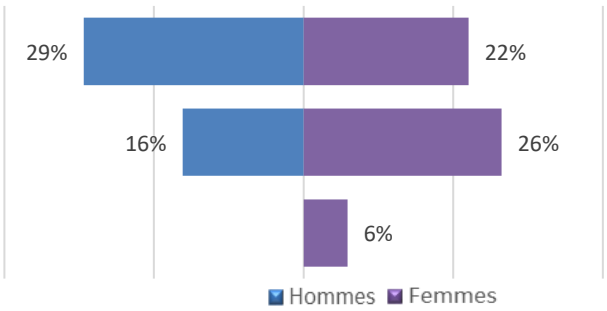
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	**50,80**
Contractuels permanents	**36,67**
Ensemble des permanents	**48,31**

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	**40,60**

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

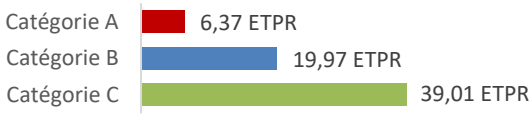
Équivalent temps plein rémunéré

83,14 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2025

> **52,78** fonctionnaires
> **12,57** contractuels permanents
> **17,79** contractuels non permanents

151 315 heures travaillées rémunérées en 2025

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 4 agents en disponibilité

> Un agent détaché dans une autre structure
> 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2025, 12 arrivées d'agents permanents et 11 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2024 [1]	Effectif physique au 31/12/2025
67 agents	**68 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025		
Fonctionnaires	↘	**-1,8%**
Contractuels	↗	**20,0%**
Ensemble	↗	**1,5%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplacants	82%
Départ à la retraite	18%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	92%
Arrivées de contractuels	8%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2025 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2024) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2024)

Évolution professionnelle

Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

25 avancements d'échelon et 4 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées en 2025

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2025

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	1
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2025)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	100%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 20,98 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	17 498 492 €	Charges de personnel*	3 671 622 €	Soit 20,98 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 109 582 €
Primes et indemnités versées :	344 614 €
IFSE :	322 085 €
CIA :	15 696 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	2 831 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	18 111 €
SFT *(titulaire uniquement)* :	15 907 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

389 026 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	56 787 €	s	34 654 €	29 021 €	28 287 €	s
Technique	s		34 691 €	43 862 €	26 370 €	25 236 €
Culturelle						
Sportive			36 063 €	s	s	
Médico-sociale					s	s
Police						
Incendie						
Animation				s	29 075 €	
Toutes filières	**55 427 €**	**s**	**35 229 €**	**36 700 €**	**27 405 €**	**25 959 €**

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,34 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**15,53%**
Contractuels sur emplois permanents	**19,53%**
Ensemble	**16,34%**

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 76,5 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2025
- 117 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2025
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 560 €	333 €	*3%*	s	s		s	s				
Catégorie B	6 877 €	416 €	*6%*	6 412 €	413 €	*6%*	6 890 €	161 €	*2%*	7 534 €	207 €	*3%*
Catégorie C	3 384 €	226 €	*6%*	2 720 €	125 €	*4%*	s	s		2 549 €	178 €	*7%*

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

En moyenne, 27,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2025 par fonctionnaire

> **En moyenne, 12,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2025 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**7,66%**	**2,99%**	**6,83%**	**0,21%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**7,66%**	**3,33%**	**6,89%**	**0,94%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**7,79%**	**6,48%**	**7,56%**	**1,08%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 39,5 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

2 accidents du travail déclarés au total en 2025

> 2 accidents du travail pour 89 agents en position d'activité au 31 décembre 2025

> En moyenne, 305 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 5 travailleurs handicapés fonctionnaires
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 5 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

32 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **4 614 €**
Coût par jour de formation : **144 €**

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **3 360 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

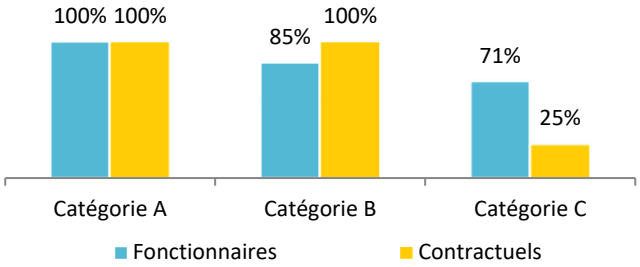
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2025

Formation

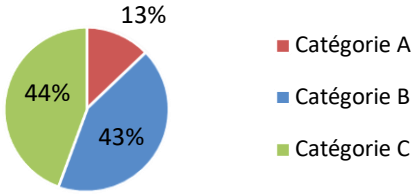
En 2025, 76,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2025



187 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2025

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,8 jours par agent

31 480 € ont été consacrés à la formation en 2025

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	55 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	39 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	65%
Autres organismes	20%
Interne à la collectivité	16%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**4 950 €**	**7 848 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**165 €**	**145 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2025

Comité Social Territorial

5 réunions en 2025 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2024

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2025
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2025
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2024

2Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2025 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours…)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2025. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2025 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2026 *Version 1*